

# PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS pour la période terminée le 30 juin 2010

Ce Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants de nature financière, mais ne comprend pas les états financiers annuels ou semestriels complets du fonds de placement. Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels ou semestriels sans frais en composant le 1-888-664-4784, en écrivant à Financière Unie, 2, rue Queen est, Vingt-troisième étage, Toronto (Ontario) M5C 3G7 ou en visitant notre site Web au [www.assante.com/financiereunie](http://www.assante.com/financiereunie) ou le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous par l'une de ces méthodes pour obtenir un exemplaire des politiques et des procédures de vote par procuration des fonds de placement, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

### RÉSULTATS

Du 31 décembre 2009 au 30 juin 2010, la valeur liquidative du Portefeuille a augmenté de 0,6 million de dollars pour s'établir à 11,2 millions de dollars. Cette hausse est attribuable aux ventes nettes de 0,8 million de dollars enregistrées au cours de la période; de plus, le rendement du Portefeuille a fait diminuer l'actif net de 0,2 million de dollars. L'indice composé S&P/TSX, l'indice obligataire universel DEX, l'indice mondial MSCI et l'indice universel des obligations d'État Citigroup ont dégagé des rendements respectifs de -2,5 %, 4,2 %, -8,2 % et 0,2 %, alors que les parts de catégorie A du Portefeuille ont enregistré un rendement sur six mois de -0,9 %, déduction faite des RFG.

Le commentaire qui suit s'applique aux résultats des fonds sous-jacents.

Le Portefeuille a enregistré un rendement négatif en raison des piètres résultats du compartiment des actions. Le Fonds immobilier United et le Fonds international CI ont particulièrement nui au rendement. Les pertes ont été en partie compensées par la vigueur de la catégorie revenu, particulièrement par les résultats positifs du Fonds d'obligations canadiennes Signature et du Fonds de revenu élevé Signature.

Le fort rendement du marché obligataire canadien est principalement attribuable à la bonne tenue des échéances moyennes à longues, car l'apaisement des craintes inflationnistes et les possibilités de déflation ont encouragé les investisseurs à privilégier les obligations à long terme. Au Canada, les rendements des bons du Trésor ont augmenté, des données économiques plus favorables que prévu ayant amené la Banque du Canada à durcir sa position extrêmement accommodante à la mi-avril en rétractant son engagement à maintenir son taux directeur au même niveau jusqu'à la fin du deuxième trimestre. Subséquemment, soit le 1<sup>er</sup> juin, la banque centrale a augmenté son taux cible du financement à un jour de 0,25 point de pourcentage, le faisant ainsi passer à 0,50 %. Pendant ce temps, le taux des fonds fédéraux aux États-Unis a été maintenu dans une fourchette comprise entre 0,00 % et 0,25 % tout au long du premier semestre. Malgré une croissance respectable du produit intérieur brut au cours des derniers trimestres, la situation de l'emploi est demeurée précaire, aussi la Réserve fédérale américaine a-t-elle jugé que les pressions inflationnistes étaient suffisamment faibles pour justifier le maintien de son taux directeur à un niveau «d'urgence».

À la suite d'une forte reprise ayant duré quatre trimestres, les marchés boursiers mondiaux ont fait l'objet d'une correction en mai et en juin. Le pessimisme a regagné les marchés, car les craintes d'une rechute en récession ont été alimentées par celles entourant la dette souveraine dans différents pays de la zone euro, par un ralentissement potentiel en Chine attribuable au resserrement de la politique

monétaire et par la marée noire dans le golfe du Mexique. Grâce à la vigueur des secteurs des biens de consommation durable, des services de télécommunications et des matières premières, le Canada s'en est mieux tiré que les autres pays développés. Les États-Unis ont souffert d'une faiblesse généralisée, surtout dans les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information. Le marché international a quant à lui souffert principalement des piètres résultats des actions et des monnaies européennes. L'eurodollar et la livre sterling ont cédé 13,7 % et 6,7 % respectivement en comparaison du dollar canadien au cours de la période.

### ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts, des autorités de réglementation et du conseil des gouverneurs de CI, CI Investments Inc., gestionnaire des portefeuilles Artisan, prévoit fusionner les portefeuilles avec des solutions semblables gérées par CI Investments Inc. vers le 17 septembre 2010. Ainsi, l'actif du portefeuille Artisan le plus conservateur sera intégré au Fonds Série Portefeuilles prudente, dont la répartition d'actif et la stratégie de placement sont semblables.

### *Normes internationales d'information financière*

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé que toutes les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes devront commencer à appliquer les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les IFRS remplaceront les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Le 30 juin 2010, le CNC a proposé de reporter d'un an le passage aux IFRS. En vertu du changement proposé, les IFRS s'appliqueraient aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou plus tard au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou plus tard. Le changement proposé devrait être mis au point en septembre 2010.

D'après son évaluation des différences entre les IFRS et les PCGR du Canada, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence sur la valeur liquidative ou la valeur liquidative par part à l'heure actuelle; il s'attend à ce que les principales répercussions concernent les états financiers, pour lesquels des informations supplémentaires seront à fournir ou dont la présentation devra être modifiée. Des mises à jour sur les progrès accomplis en ce qui a trait à la mise en oeuvre du plan de transition vers les IFRS et sur les changements apportés aux déclarations seront communiquées au fil de la période d'adaptation se terminant à la date de passage aux nouvelles normes.

# PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS pour la période terminée le 30 juin 2010

---

## *Taxe de vente harmonisée*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'Ontario et la Colombie-Britannique regrouperont leur taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral en vue de créer une seule taxe de vente harmonisée (« TVH »). Actuellement, le Portefeuille paie la taxe sur les produits et services (« TPS ») à l'égard des frais de gestion et des frais d'administration. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, les frais de gestion et les frais d'administration payés par le Portefeuille seront assujettis à la TVH plutôt qu'à la TPS. L'application de la TVH entraînera une augmentation du ratio des frais de gestion (« RFG ») du Portefeuille. En vertu de la réglementation actuelle, le Portefeuille, qui compte des clients partout au Canada, calculera la TVH exigible au moyen d'un « taux pondéré » fondé sur la province de résidence des porteurs de parts et sur la valeur de leurs placements dans le Portefeuille.

## **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

### *Gestionnaire, fiduciaire et conseiller du portefeuille*

CI Investments Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le conseiller du Portefeuille. CI Investments Inc. est une filiale de CI Financial Corp. En contrepartie de frais de gestion de 0,1 million de dollars, le gestionnaire a offert les services de gestion nécessaires aux activités quotidiennes du Portefeuille au cours de la période. Le gestionnaire prend en charge tous les frais d'exploitation du Portefeuille (à l'exception des impôts et taxes, des coûts d'emprunt et des nouveaux frais imposés par le gouvernement) en contrepartie de frais d'administration fixes. Le gestionnaire a perçu 0,01 million de dollars en frais d'administration fixes au cours de la période.

Les taux des frais de gestion et des frais d'administration fixes au 30 juin 2010 sont indiqués ci-après :

	Catégorie A
Taux des frais de gestion annuels (%)	1,80
Taux des frais d'administration fixes annuels (%)	0,17

### *Frais de gestion*

Environ 53 % des frais de gestion totaux ont servi à payer les commissions de vente et de suivi ainsi que d'autres services. Les 47 % restants ont été affectés aux services de gestion des placements et à d'autres tâches d'administration générale.

### *Distributeur principal*

Le gestionnaire a le droit exclusif d'organiser la distribution des parts du Portefeuille. En vertu d'une série d'ententes, le droit de distribuer ces parts a été accordé, de façon collective, aux courtiers suivants, dont chacun est une société affiliée au gestionnaire.

Gestion de capital Assante ltée

Gestion financière Assante ltée

### *Commissions de courtage*

Durant la période, le Portefeuille n'a versé aucune commission de courtage à La Banque de Nouvelle-Écosse ou à ses filiales. La Banque de Nouvelle-Écosse possède une participation importante dans CI Financial Corp., la société mère de CI Investments Inc. La Banque de Nouvelle-Écosse a une participation importante dans Patrimoine Dundee inc. Le Portefeuille n'a versé aucune commission de courtage à Patrimoine Dundee inc. ou à ses filiales.

### *Comité d'examen indépendant*

Le Portefeuille a reçu des instructions permanentes du conseil des gouverneurs (« CG »), en sa qualité de comité d'examen indépendant (« CEI »), relativement aux opérations entre apparentés suivantes :

- opérations sur les titres de CI Financial Corp., de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Dundee Corporation et de Gestion de patrimoine Dundee;
- placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels des sociétés affiliées ou apparentées au gestionnaire ont agi à titre de preneur ferme durant la période de placement de ces titres et durant la période de 60 jours suivant la période de placement (la « prise ferme de titres »);
- paiement de commissions de courtage à des sociétés affiliées ou apparentées au gestionnaire pour le compte du Portefeuille (les « commissions de courtage »); et
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (les « opérations entre fonds »).

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre apparentés soient effectuées conformément aux politiques et procédures du gestionnaire. Ainsi, le gestionnaire est tenu d'informer le CG de toute violation importante d'une condition des instructions permanentes. Les instructions permanentes exigent entre autres que les décisions de placement relatives aux opérations entre apparentés a) soient prises par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'entités apparentées à ce dernier et sans prendre en compte d'éventuelles contreparties à une société affiliée au gestionnaire; b) représentent l'appréciation commerciale du gestionnaire sans l'influence de facteurs autres que l'intérêt véritable du Portefeuille; c) soient prises conformément aux politiques et procédures du gestionnaire. Le CG examine ensuite chaque trimestre les opérations effectuées par le gestionnaire en vertu des instructions permanentes, en vue de s'assurer de leur conformité.

Durant la période de référence, le Portefeuille s'est appuyé sur les instructions permanentes du CG relativement aux opérations entre apparentés.

# PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS pour la période terminée le 30 juin 2010

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux suivants, qui présentent les principales données financières relatives au Portefeuille, ont pour but de vous aider à comprendre les résultats du Portefeuille pour les six périodes précédentes le cas échéant.

Les ratios et données supplémentaires présentés ci-dessous sont en fonction de la valeur liquidative.

Actif net par part du Portefeuille (\$) <sup>(1) (2)</sup>	Six mois terminés le 30 juin 2010	Exercice terminé le 31 déc. 2009	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007	Exercice terminé le 31 déc. 2006	Exercice terminé le 31 déc. 2005
<b>Catégorie A (début des activités : le 15 janvier 1998)</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net au début de la période <sup>(1, 7)</sup></b>	9,91	8,89	10,85	11,64	11,36	10,85
<b>Augmentation (diminution) liée aux activités :</b>						
Revenus	0,14	0,44	0,44	0,42	0,41	0,38
Charges	(0,09)	(0,17)	(0,24)	(0,29)	(0,28)	(0,29)
Gain réalisé (perte) au cours de la période	0,02	(0,35)	(0,43)	0,73	0,52	0,31
Gain non réalisé (perte) au cours de la période	(0,15)	1,32	(1,46)	(1,02)	0,04	0,32
<b>Total de l'augmentation (diminution) liée aux activités <sup>(2)</sup></b>	(0,08)	1,24	(1,69)	(0,16)	0,69	0,72
<b>Distributions</b>						
Revenu (à l'exception des dividendes)	(0,04)	(0,24)	(0,17)	(0,10)	(0,16)	(0,07)
Dividendes	-	(0,03)	(0,03)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
Gains en capital	-	-	-	(0,49)	(0,26)	(0,10)
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
<b>Total des distributions annuelles <sup>(2, 3)</sup></b>	(0,04)	(0,27)	(0,20)	(0,61)	(0,44)	(0,19)
<b>Actif net à la fin de la période présentée <sup>(2, 7)</sup></b>	9,78	9,91	8,89	10,85	11,64	11,36
<b>Ratios et données supplémentaires</b>						
Valeur liquidative totale (en milliers de dollars) <sup>(7)</sup>	11 181	10 556	10 302	15 698	23 389	26 585
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 143	1 066	1 159	1 447	2 009	2 339
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(4)</sup>	2,07	2,07	2,38	2,50	2,51	2,66
Taux de rotation du Portefeuille <sup>(5)</sup>	10,22	30,94	82,68	6,18	38,60	22,24
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(6)</sup>	0,12	0,20	0,15	-	-	-
Valeur liquidative par part (\$) <sup>(7)</sup>	9,78	9,91	8,89	10,85	11,64	11,36

1) Ces données sont tirées des états financiers annuels et semestriels du Portefeuille. L'actif net par part indiqué dans les états financiers est différent de la valeur liquidative calculée aux fins de l'établissement des prix du portefeuille. On trouvera une explication de ces différences dans les notes afférentes aux états financiers ou à la note en bas de page (7) ci-dessous.

2) L'actif net et les distributions par part sont en fonction du nombre réel de parts en circulation dans la catégorie pertinente au moment considéré. L'augmentation ou la diminution de l'actif net par part attribuable aux activités est calculée à partir du nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie pertinente au cours de l'exercice.

3) Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Portefeuille.

4) Le ratio des frais de gestion est calculé d'après les frais imputés directement au Portefeuille (à l'exclusion des commissions et autres coûts de transaction du portefeuille), le cas échéant, les frais des fonds sous-jacents et exprimé sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne de la période.

5) Le taux de rotation du portefeuille du Portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Portefeuille achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Portefeuille sont élevés au cours de cet exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Portefeuille. On calcule le taux de rotation du Portefeuille en divisant le coût des achats ou, s'il est moins élevé, le produit des ventes de titres en portefeuille pour l'exercice, déduction faite de l'encaisse et des placements à court terme échéant à moins d'un an et compte non tenu des actifs acquis dans le cadre d'une fusion, s'il y a lieu, par la moyenne de la juste valeur mensuelle des placements au cours de la période.

6) Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille, exprimé sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Portefeuille au cours de la période.

7) L'article 14.2 de la Norme canadienne 81-106 exige que l'actif net d'un fonds de placement soit calculé selon la juste valeur des actifs et des passifs du fonds. Les PCGR du Canada exigent l'utilisation d'une méthode différente pour l'évaluation de l'actif net aux fins de la déclaration des rapports financiers. Aux fins de traitement des opérations effectuées par les porteurs de parts, l'actif net est calculé selon le cours de clôture (désigné sous le nom « valeur liquidative »), alors que pour les états financiers l'actif net est calculé selon les cours acheteur/vendeur (désignés sous le nom « actif net »). L'article 14.2 ne touche pas le Portefeuille, car il investit dans des parts des fonds sous-jacents. Les fonds sous-jacents continueront à être évalués à leur valeur liquidative telle que déclarée par le gestionnaire du Fonds.

# PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS pour la période terminée le 30 juin 2010

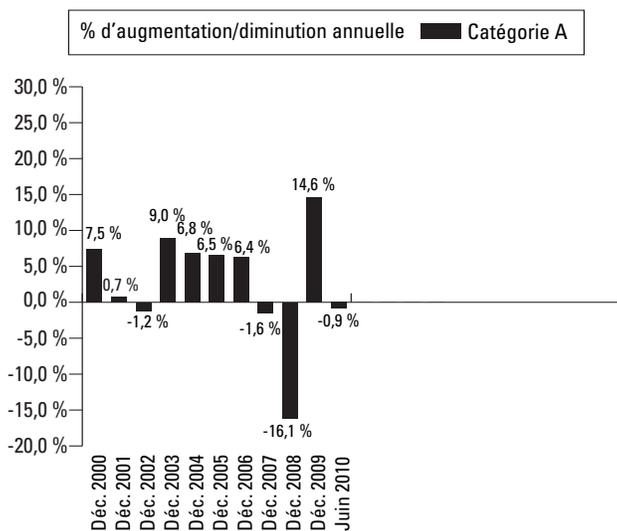
---

## RENDEMENTS PASSÉS

Cette section contient une description des résultats passés du Portefeuille, lesquels ne sont pas nécessairement représentatifs des rendements futurs. Les données présentées ont été établies en prenant pour hypothèse que les distributions effectuées par le Portefeuilles au cours des périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts supplémentaires des catégories pertinentes du Portefeuille. De plus, elles ne tiennent pas compte des ventes, des rachats, des distributions et des autres frais facultatifs, qui auraient eu pour effet de réduire les rendements.

### *Rendements annuels*

Le graphique suivant présente le rendement semestriel et annuel du Portefeuille pour chacune des périodes considérées et illustre la variation du rendement d'une périodes à l'autre. Le tableau indique sous forme de pourcentage, l'augmentation ou la diminution, calculée en date du dernier jour de chaque période, d'un placement effectué le premier jour de la période en question, sauf indication contraire.



# PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS pour la période terminée le 30 juin 2010

RÉSUMÉ DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT au 30 juin 2010

## Répartition du portefeuille

Catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
<b>Répartition par pays</b>	
Canada .....	95,8
É.-U. ....	3,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	0,5
Autres actifs (montant net) .....	0,2

## Répartition du portefeuille (suite)

Catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
<b>Répartition par secteur</b>	
Fonds .....	99,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	0,5
Autres actifs (montant net) .....	0,2

## Les 25 principaux titres

Nom du titre	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Fonds obligations canadiennes Signature (catégorie I) .....	30,8
Fonds de revenu élevé Signature (catégorie I) .....	26,7
Fonds immobilier (catégorie I) .....	9,7
Fonds de revenu fixe international (catégorie I) .....	6,7
Fonds de valeur d'actions canadiennes (catégorie W) .....	5,9
Catégorie de société d'actions	
canadiennes Cambridge (actions A) .....	5,5
Fonds de valeur d'actions américaines (catégorie W) .....	3,9
Fonds international CI (catégorie I) .....	3,5
Fonds d'actions américaines CI (catégorie I) .....	3,4
Fonds de valeur d'actions internationales (catégorie W) ....	3,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	0,5

**Valeur liquidative totale (en milliers de dollars) 11 181 \$**

Le résumé du portefeuille de placement peut changer en raison des opérations continues du Portefeuille. Des mises à jour sont disponibles sur une base trimestrielle.

## REMARQUE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le Portefeuille, ses futurs résultats, stratégies et perspectives, et d'éventuelles futures actions du Portefeuille. L'usage du conditionnel et l'emploi de termes à connotation prospective tels que « soupçonner », « perspective », « penser », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à ce que », « avoir l'intention de », « prévision » ou « objectif » permettent de repérer ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur. Étant donné qu'elles comportent, de façon inhérente, des risques et des incertitudes, qui peuvent aussi bien concerner le Portefeuille que les facteurs économiques généraux, il est possible que les prédictions, prévisions, projections et autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous conseillons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, car les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont

exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs importants, dont les suivants : la conjoncture économique, politique et financière au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les progrès technologiques, les modifications apportées aux lois et règlements, les procédures judiciaires et réglementaires, les poursuites judiciaires et les catastrophes naturelles.

Cette liste des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à examiner soigneusement les différents facteurs, y compris ceux-là. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.